

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 11 AVRIL 2017 A 18H00**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et constitué, s'est réuni sous la présidence de Martine JAMIN, Maire.

Présents : G. DISDERO ; G. BENEZY ; J. COURTAULT ;

Représenté : J.F. MELOT

Absents : J. F. BENEZY ; J.L. LOURADOUR

Secrétaire de séance : Geneviève DISDERO

Date de la convocation : Jeudi 4 avril 2017

1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17 février 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte administratif 2016 : Commune et Service des Eaux

Budget communal

Les dépenses réalisées au cours de l'exercice se sont élevées à **45.189,77 €** soit un taux de consommation de 77 % des crédits votés au Budget Primitif 2016. Le montant des titres émis au cours de l'exercice s'établit à **56.796,46 €**.

Le solde d'exécution propre de l'exercice 2016 s'élève à **11.606,69 €**, montant auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice précédent **813,98 €** pour déterminer le résultat de clôture de la section de fonctionnement qui s'élève à **12.420,67 €**.

En investissement, le solde d'exécution propre de l'exercice 2016 s'élève à **30.630,24 €**, montant auquel il convient d'ajouter le résultat négatif reporté de l'exercice précédent **-20.393,01 €** pour déterminer le résultat de clôture de la section d'investissement qui s'élève à **10.237,23 €**.

Service des Eaux

Les dépenses réalisées au cours de l'exercice se sont élevées à **7.780,12 €** soit un taux de consommation de 56,66 % des crédits votés au Budget Primitif 2016. Le montant des titres émis au cours de l'exercice s'établit à **7.780,12 €**.

Le solde d'exécution propre de l'exercice 2016 s'élève à **158,00 €**, montant auquel il convient de retrancher le résultat reporté de l'exercice précédent **-158,58 €** pour déterminer le résultat de clôture de la section de fonctionnement qui s'élève à **0,00 €**.

En investissement, le solde d'exécution propre de l'exercice 2016 présente s'élève à **6.756,26 €**, montant auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'exercice précédent **30.393,01 €** pour déterminer le résultat de clôture de la section d'investissement qui s'élève à **37.149,27 €**.

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève DISDERO, 1^{er} adjoint au Maire, délibérant sur les comptes administratifs de la Commune et du Service des Eaux de l'exercice 2016, dressés par Madame le Maire, décide d'adopter, à l'unanimité, les comptes administratifs 2016 de la Commune et du Service des Eaux.

3. Approbation du Compte de gestion du Receveur : Budget communal et Service des Eaux

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion (Commune et Service des Eaux) dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

4. Affectation du résultat 2016

Budget communal

Compte tenu des éléments ressortant du Compte Administratif 2016, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement **12.420,67 €** de la façon suivante :

Report en fonctionnement, ligne R 002 du Budget Principal 2017 pour 12.420,67 €

Le Conseil marque son accord à l'unanimité.

Service des Eaux

Compte tenu des éléments ressortant du Compte Administratif 2016, le résultat à affecter est de **zéro**.
Le Conseil marque son accord à l'unanimité.

5. Taux d'imposition des 3 taxes locales pour 2017

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des trois taxes directes locales. L'ensemble du Conseil municipal ne souhaite pas une augmentation des taux d'imposition pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux 2016 pour l'année 2017, à savoir :

Taxe d'habitation :	3,32 %
Taxe foncière bâti :	6,11 %Tr
Taxe foncière non bâti :	53,22 %

6. Vote des budgets 2017 : Commune et Service des Eaux)

Le budget primitif 2017 de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **69.337,85 €** pour la section de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses sont :

Charges à caractère général	21.010,00 €
Charges de personnel	8.350,00 €
Autres charges de gestion courante	16.607,86 €
Charges financières	1.255,00 €
Atténuation de produits	2.980,00 €

Les principaux postes de recettes sont :

Atténuation de charges	2.400,00 €
Produits de services	390,00 €
Impôts et taxes	35.869,18 €
Dotations	11.158,00 €
Produits de gestion courante	7.100,00 €
Excédent	12.420,67 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **70.565,00 €**.

Les principaux programmes d'investissement sont :

Dépenses :

• Voirie	33.300,00 €
• Accessibilité	20.150,00 €
• Numérotation des voies communales	4.200,00 €
• Tracteur tondeuse	5.000,00 €

Recettes :

• Voirie	16.000,00 €
• Accessibilité	16.078,38 €
• Numérotation des voies communales	2.940,00 €
• Tracteur tondeuse	1.960,00 €

Le conseil adopte à l'unanimité ce budget.

Le budget du Service des Eaux 2017 de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **8.607,76 €** pour la section de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses sont :

Charges à caractère général (1)	1.850,00 €	
Charges de personnel	1.010,00 € (Frais d'analyses)	
(1) Entretien, réparations, électricité		

Les principaux postes de recettes sont :

Produit de services	5.870,00 €	(Vente de l'eau)
Dotations	2.444,86 €	

La section d'investissement s'équilibre à **42.247,03 €**.

Le conseil adopte à l'unanimité ce budget.

7. Adhésion au Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour

Madame le Maire explique au Conseil qu'avant le 1^{er} janvier 2017, seules 4 des 5 communautés de communes qui ont fusionné dans leur intégralité étaient membres du Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour. Ainsi, afin que l'ensemble du territoire de Haute-Corrèze Communauté bénéficie des actions menées par le Syndicat, il convient de délibérer sur l'adhésion au Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour pour l'ensemble du périmètre de Haute-Corrèze Communauté.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le Conseil approuve l'adhésion au Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour pour l'ensemble du périmètre de Haute-Corrèze Communauté.

8. Questions diverses

Néant